



« Prévention du risque amiante » Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP,
sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulation.**

FORMATION PREALABLE – 2^e Semestre 2024

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200	TOULON 131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde
Encadrant technique	10 jours 70h	Du 02 au 13 décembre	Du 30 septembre au 11 octobre	Du 15 au 26 juillet
Encadrant de chantier	10 jours 70h	Du 17 au 28 juin	Du 18 au 29 novembre	Du 27 mai au 07 juin
				Du 21 au 25 octobre Et du 04 au 08 novembre
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 17 au 21 juin	Du 08 au 12 juillet	Du 10 au 14 juin
		Du 05 au 09 août		Du 26 au 30 août
		Du 07 au 11 octobre		Du 14 au 18 octobre
		Du 16 au 20 décembre		

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES		AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) AMIANTE	Formation adressée au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante	26 et 27 septembre	18 et 19 juillet 04 et 05 novembre
ADR 1.3	Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses	21 juin	03 juillet
		11 septembre	23 octobre
		25 novembre	09 décembre
RISQUE PLOMB	Connaître le risque et la réglementation pour lutter contre le saturnisme	15 et 16 juillet	06 et 07 juin
		17 et 18 octobre	19 et 20 septembre
		02 et 03 décembre	14 et 15 novembre

Recyclages au dos de cette feuille

3 CENTRES CERTIFIÉS SS3

Plateformes pédagogiques amiante de 400m² entièrement équipées, climatisées, avec atelier de travail attenant, UMD conforme aux exigences CARSAT :

- Tunnels de décontamination du personnel à 5 compartiments,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets à 3 compartiments,
- 2 bases de vie,
- Zone de stockage des déchets
- Unités de chauffe et filtration,
- Contrôleur de dépressurisation,
- Extracteur d'air de compensation et de réglage,
- Bulles de vision,
- Atelier de travaux intérieurs et extérieurs divers,
- Aspirateurs THE,
- Equipements de brumisation statique et portatifs



FORMATION DE 1^{er} RECYCLAGE – 2^e Semestre 2024

1^{er} recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	2 jours 14h	21 et 22 octobre	25 et 26 juillet
Encadrant de chantier	2 jours 14h	16 et 17 décembre	05 et 06 septembre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	06 et 07 juin	22 et 23 juillet
		26 et 27 août	23 et 24 septembre
		19 et 20 décembre	14 et 15 novembre

FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

Recyclage dans les 3 ans suivant le 1^{er} recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	2 jours 14h	10 et 11 juin	
		18 et 19 juillet	
		05 et 06 septembre	
		24 et 25 octobre	12 et 13 novembre
		02 et 03 décembre	
Encadrant de chantier	2 jours 14h		13 et 14 juin
		02 et 03 septembre	09 et 10 septembre
		28 et 29 octobre	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	28 et 29 novembre	05 et 06 décembre
		13 et 14 juin	
		04 et 05 juillet	29 et 30 août
		02 et 03 septembre	16 et 17 septembre
		12 et 13 septembre	03 et 04 octobre
		14 et 15 novembre	07 et 08 novembre
		12 et 13 décembre	

TOULON

131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde

ACERFS FORMATION		FORMATION DE 1 ^{er} RECYCLAGE	FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS
Encadrant technique	2 jours 14h		12 et 13 septembre
Encadrant de chantier	2 jours 14h	25 et 26 novembre	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	19 et 20 septembre	30 et 31 octobre
		09 et 10 décembre	

N'oubliez pas !

- Test de Morphologie- FIT TEST
- ADR 1.3
- Bilan aéralique
- Formation Maître d'œuvre



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture



Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1^{er} recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

